



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 63

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage d'accepter que le gouvernement provincial est exclusivement responsable de la prestation et du financement des services d'éducation publique et qu'il envisage également que les biens-fonds résidentiels et agricoles ne soient plus assujettis à la taxe d'aide à l'éducation ni à la taxe spéciale. (B. Matias, J. Matias et V. Loader)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du fond Crocus en 2001. (P. Sarinas, M. Sarinas, C. Catolico et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable d'Hydro-Manitoba et le gouvernement du Manitoba envisagent d'assurer la tenue d'un référendum sensé, approprié et juste sur l'entente d'élaboration du projet de Wuskwatim et que le vote soit surveillé par un tiers parti qualifié et indépendant, comme Élections Manitoba. (H. Moose, I. Moose, K. Moose et autres)

M. ROCAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce envisage de mener une étude sur les circonstances indiquées et qu'il envisage de formuler des recommandations au gouvernement du Manitoba dans le but de corriger la situation. (M. Charles, J. Valel et C. T. Daher)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de financer le facteur d'équivalence pour assurer que nous recevions une prime de vie chère raisonnable et que toute diminution éventuelle de notre pouvoir d'achat soit minime. (D. Eirikson, F. Waines, M. E. Roach et autres)

M. CULLEN (avec le consentement de l'Assemblée et au nom de M. GOERTZEN) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (J. Webster, P. Kroeker, B. Williamson et autres)

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 13 juin 2005, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. DERKACH remplace M. CUMMINGS;
- M^{me} STEFANSON remplace M. ROCAN;
- M. PENNER remplace M^{me} ROWAT;
- M. le *ministre* SALE remplace M. le *ministre* LATHLIN;
- M. JENNISSON remplace M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M. le *ministre* RONDEAU;
- M. AGLUGUB remplace M. le *ministre* SMITH;
- M. DEWAR remplace M^{me} la *ministre* WOWCHUK.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu huit exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act* :

Harry Morstead	Citizens for Choice in Healthcare
D ^{re} Darlene Boushard	Manitoba Society of Homeopathic Physicians
D ^{re} Shoshana Scott	Particulier
Linda West	Particulier
Ian Breslaw	Particulier
Nathan Zassman	Particulier
Perry Kimelman	Particulier
Helke Ferrie	The Glasnost Group and Cos Publishing

Exposés écrits :

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act* :

Florence Matthews	Particulier
Père Methodius Kushko	Particulier

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 207) — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 36.1, énoncé à l'article 2 du projet de loi, soit remplacé par ce qui suit :

Thérapies non traditionnelles

36.1 Malgré l'article 36 et les parties VIII à X, aucun membre ne peut être déclaré coupable d'une faute professionnelle ou d'incompétence du seul fait qu'il a recours à une thérapie non traditionnelle ou différant de celles prévues dans le cadre de l'exercice courant de la médecine, sauf s'il peut être établi que la thérapie présente un risque plus grand pour la santé ou la sécurité du patient que l'exercice traditionnel ou courant de la profession.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le rapport annuel du juge en chef de la Cour provinciale sur les plaintes relatives à la conduite des juges pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2003.
(Document parlementaire n^o 93)

M. ASHTON, *ministre de la Gestion des ressources hydriques*, fait une déclaration au sujet de la gestion du canal de dérivation de la rivière Rouge.

M. PENNER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. ROCAN, M^{me} STEFANSON, M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. CALDWELL et CULLEN font des déclarations de député.

M. DERKACH propose la motion prévue pour une journée de l'opposition qui suit :

Attendu :

que le gouvernement néo-démocrate Doer a prouvé son incapacité à gérer les affaires provinciales, notamment en matière de soins de santé, d'éducation, de finances, d'agriculture, de services à la famille et d'enseignement postsecondaire;

que les Manitobains sont désillusionnés, frustrés et déçus du gouvernement néo-démocrate parce qu'il aborde les questions importantes de manière contradictoire;

que ce gouvernement induit les Manitobains en erreur en faisant des annonces sur des programmes alors que les plans d'action n'ont pas été élaborés ou mis en application;

que les Manitobains sont abandonnés à leurs douleurs et à des souffrances prolongées à cause de l'idéologie du gouvernement néo-démocrate qui interdit le traitement des patients dans des établissements de soins de santé privés financés par le secteur public;

que le premier ministre continue de faire des déclarations contradictoires sur des questions de haute importance pour les Manitobains, particulièrement en ce qui a trait aux soins de santé et aux partenariats entre les secteurs public et privé;

que le gouvernement néo-démocrate continue de fermer des hôpitaux situés dans les régions rurales du Manitoba même si le premier ministre a promis à plusieurs occasions que les hôpitaux en région rurale ne seraient ni fermés ni convertis;

que le casino South Beach ouvrira bientôt ses portes et que les travailleurs et les clients seront exposés à la fumée secondaire, compromettant ainsi leur santé et leur bien-être;

que l'incompétence du ministre de l'Éducation a permis que l'argent des contribuables destiné à l'éducation soit utilisé de manière inappropriée et illégale et serve plutôt à un projet de développement domiciliaire et immobilier;

que le ministre de l'Éducation nie sa responsabilité dans l'utilisation inappropriée et continue de l'argent des contribuables en refusant de faire immédiatement cesser l'aménagement foncier illégal entrepris par une division scolaire;

que le ministre de l'Éducation n'a pas réussi à démontrer des qualités de chef relativement aux responsabilités, aux programmes, aux initiatives et aux fonds du ministère de l'Éducation;

que le gouvernement néo-démocrate n'a pas su surveiller le fonds de placement des travailleurs de la Société Crocus, entraînant ainsi la perte de millions de dollars appartenant aux investisseurs et aux contribuables;

que l'approche du gouvernement néo-démocrate Doer en matière d'investissements défavorise les entreprises au Manitoba et a empêché la croissance, l'expansion et la diversification de l'économie de la province;

qu'alors que les recettes publiques réalisées cette année sont sans précédent, le gouvernement néo-démocrate force les Manitobains à payer des frais plus élevés pour plusieurs services, notamment les droits d'homologation payables par le conjoint et les enfants survivants, la franchise du Régime d'assurance-médicaments et le tribunal de la famille;

que sous le gouvernement néo-démocrate, la dette du Manitoba continue d'augmenter au rythme de 1,5 million de dollars par jour et a crû de deux milliards de dollars alors que les transferts fédéraux et les recettes ont été sans pareil;

que plus de deux années se sont écoulées depuis le début de la crise de l'ESB, menaçant ainsi gravement l'industrie du bétail au Manitoba, et que le gouvernement néo-démocrate n'a pas réussi à augmenter la capacité de la province en matière d'abattage et de transformation;

que le ministre des Services à la famille et du Logement s'est montré irrespectueux envers les députés de l'Assemblée et le principe de l'obligation redditionnelle dans le cadre du processus législatif en refusant de répondre à des questions sérieuses ayant trait aux politiques de son ministère;

que les universités du Manitoba sont forcées d'imposer des frais supplémentaires aux étudiants parce que les fonds d'exploitation que le gouvernement néo-démocrate a transféré aux institutions d'enseignement postsecondaires sont insuffisants;

que le gouvernement néo-démocrate a imposé aux Manitobains une convention collective cadre anti-démocratique obligeant les travailleurs non syndiqués participant au projet d'expansion du canal de dérivation à verser des cotisations syndicales et à investir dans un fonds de retraite et dans des avantages sociaux alors qu'ils le faisaient déjà en vertu d'ententes existantes conclues avec leurs employeurs respectifs,

il est proposé :

que l'Assemblée législative, au nom des Manitobains, exprime son dégoût et sa déception concernant la façon dont le gouvernement néo-démocrate a dirigé les affaires de la province du Manitoba;

que l'Assemblée exprime sa vive opposition au premier ministre et au gouvernement néo-démocrate puisqu'ils ont induit les Manitobains en erreur, qu'ils ont mal géré les questions importantes et les ministères, et qu'ils ont mal utilisé l'argent durement gagné des contribuables manitobains;

qu'elle demande respectueusement au premier ministre et au gouvernement néo-démocrate, au nom des citoyens de la province, de présenter des excuses aux Manitobains pour la manière négligente, insensible et contradictoire dont ils se sont acquittés de leurs fonctions.

Il s'élève un débat.

M. DERKACH, M. le *ministre* BJORNSON, MM. MURRAY, CALDWELL, PENNER, JHA, ROCAN, NEVAKSHONOFF, CULLEN, SWAN, CUMMINGS et AGLUGUB, M^{me} TAILLIEU ainsi que M. le *ministre* ASHTON interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK
LAMOUREUX

LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER
REIMER
ROCAN
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU.....21

CONTRE

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK.....31

L'Assemblée convient à l'unanimité que, le mercredi 15 juin et le jeudi 16 juin 2005, l'examen des questions à l'ordre du jour se fera à 13 h 30 et sera suivi de l'examen des affaires courantes à 14 h 30.

La séance est levée à 17 h 17, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke